

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

Commune de LOUVRES



MODIFICATION N°1 DU
PLAN LOCAL D'URBANISME

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

RESUME NON TECHNIQUE

Décembre 2021

SOMMAIRE

1. Synthèse de la modification N°1 du PLU	3
2. Articulation du projet avec les autres documents, plans et programmes	5
3. Etat initial	8
4. Choix retenus et leur justification	11
5. Incidences et mesures	12
6. Modalités de suivi et méthode d'analyse utilisée	18
7. Références bibliographiques	21
8. Liste des annexes.....	25

1. SYNTHÈSE DE LA MODIFICATION N°1 DU PLU

Modification du zonage

La modification du PLU de Louvres entraîne la suppression de la zone IIAU, « zone d'urbanisation future à usage d'activités à long terme ». 85% de l'emprise de cette zone sont transversés en zone IAUa, « zone d'urbanisation future à usage d'activités ». Les 15% restants côté ouest sont transversés en zone A, « zone agricole », permettant de conserver une partie de l'usage actuel du secteur.

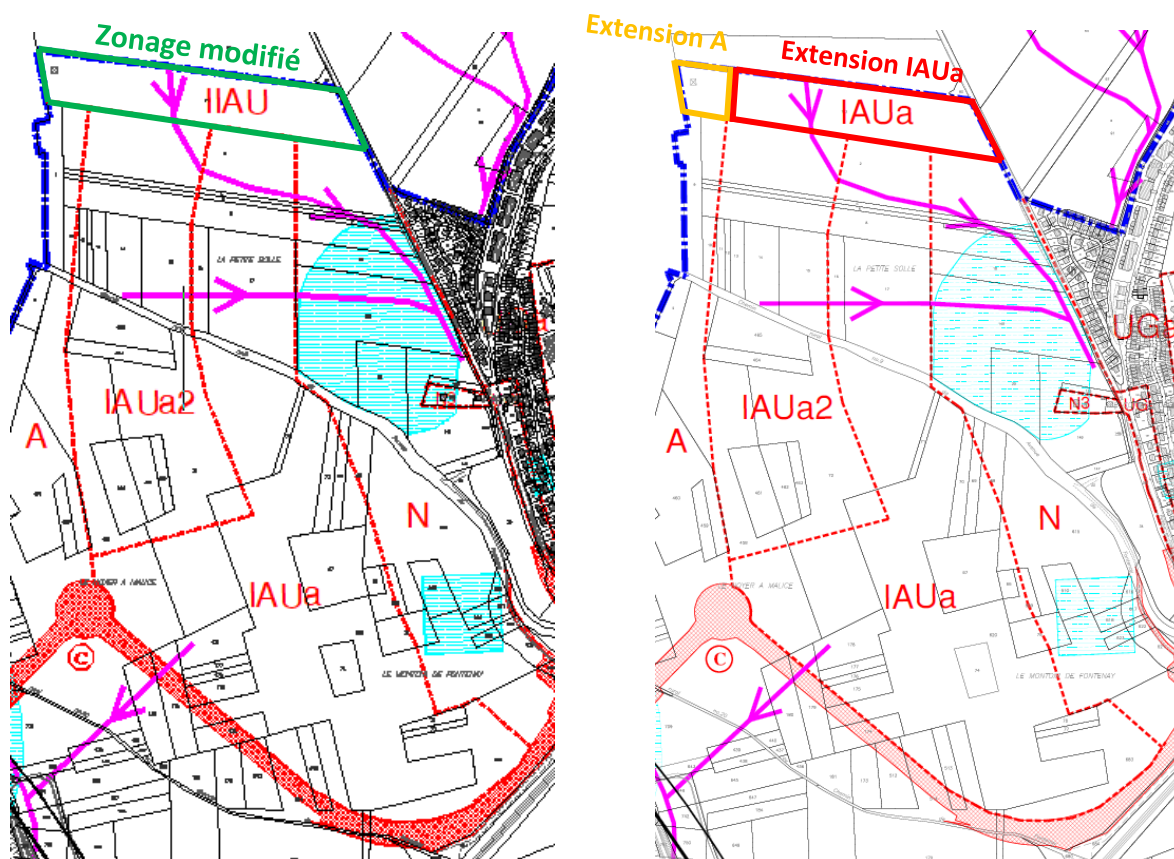


Figure 1 : ancien zonage et zonage modifié (source Ville de Louvres, 2021)

Modification du règlement

Le règlement de la zone IAUa est modifié dans le but de ne plus interdire l'activité agricole et son habitat de gardiennage. Les articles 1 et 2 portant sur les utilisations des sols autorisées et interdites sont concernés.

Création d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)

L'OAP « Extension du secteur IAUa » introduit les principales orientations d'aménagement sur cette zone :

- Développement de 10 à 15 000 m² de surface de plancher.

- Liaison routière et cheminements doux entre les ZAC de la Butte aux Bergers et du Bois du Temple.
- Aménagements paysagers le long de la voie créée et en lisières ouest et est du secteur.

L'OAP apporte également des prescriptions supplémentaires sur la végétalisation du site (surfaces de pleine terre, strates végétales) et sur les matériaux utilisés en façades et en revêtements de sol par exemple.

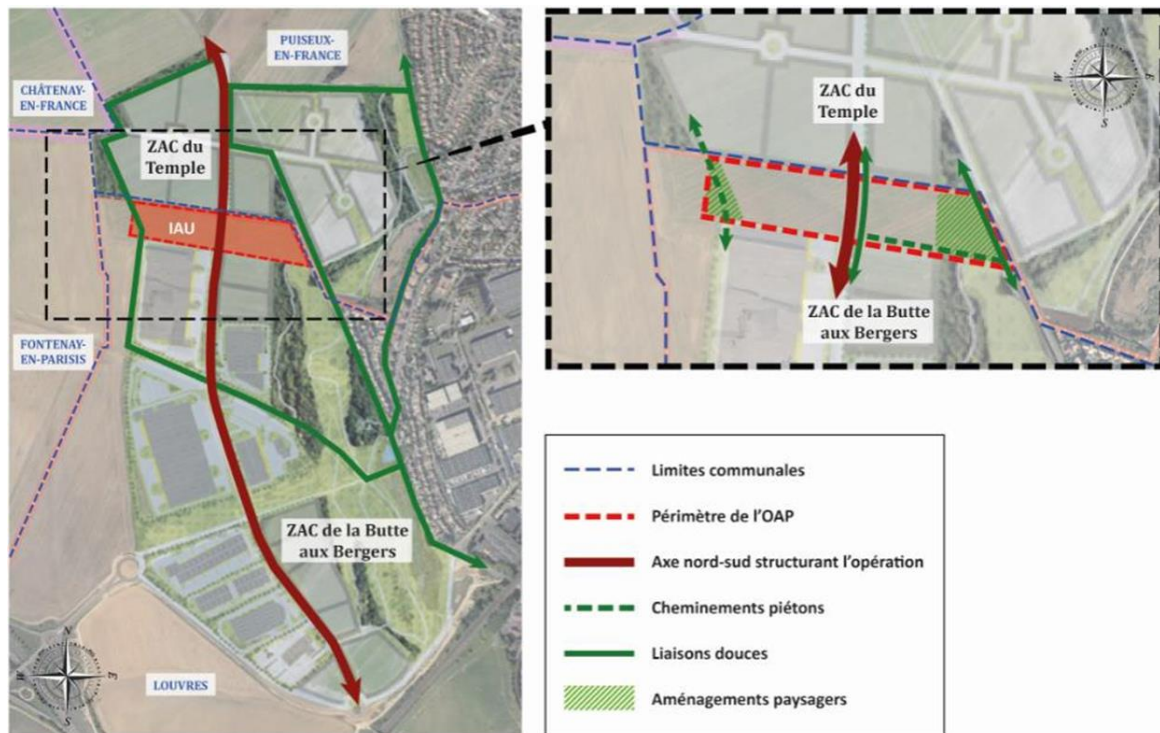


Figure 2 : schéma de l'OAP « Extension du secteur IAUa » (Ville de Louvres, 2021)

2. ARTICULATION DU PROJET AVEC LES AUTRES DOCUMENTS, PLANS ET PROGRAMMES

Le PLU se doit d'être compatible avec les différents documents, plans et programmes d'urbanisme et de thématiques plus spécifiques (eau, énergie, mobilité, etc.) déployés aux différentes échelles de pouvoir. Dans le cas de Louvres, ces documents peuvent s'appliquer à la région Île-de-France, au département du Val-d'Oise ou encore à la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France. Certains documents peuvent s'appliquer à des échelles plus spécifiques comme celle du bassin versant, c'est le cas des schémas liés à l'eau (SDAGE et SAGE).

Les documents présentés ici concernent explicitement le projet, cette liste est moins complète que celle présentée dans la partie de l'évaluation environnement dédiée.

Le Schéma Directeur d'Île-de-France (SDRIF) horizon 2030

La carte de destination du SDRIF identifie la commune de Louvres comme un pôle de centralité à conforter. Les intentions urbanistes sont les suivantes :

- La zone industrielle de la Briqueterie est un secteur à fort potentiel de densification.
- De part et d'autre de la gare RER, le secteur est un quartier à densifier à proximité d'une gare.
- Les quartiers au nord et au sud de la commune sont des espaces urbanisés à optimiser.
- Des secteurs d'urbanisation préférentielle sont placés au nord-est et au nord-ouest de la commune, débordant en partie sur la commune de Puiseux-en-France.

Le secteur concerné par les ZAC de la Butte aux Bergers, à Louvres, et du Bois du Temple, à Puiseux-en-France, est concerné par des pastilles d'urbanisation préférentielle en limite d'espaces agricoles. Le présent projet de modification est donc compatible.

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Roissy Pays de France

Approuvé en décembre 2019, le SCOT de Roissy Pays de France développe son Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) autour de 5 axes :

1. Valoriser et préserver les ressources naturelles du territoire.
2. Répondre aux enjeux de développement du territoire dans le cadre d'une consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers maîtrisée.
3. Améliorer les déplacements au sein du territoire en développant les mobilités durables.
4. Favoriser un territoire inclusif et solidaire et garantir la qualité du cadre de vie.
5. Conforter le développement économique du territoire.

L'axe 2 du DOO vise notamment à identifier les secteurs préférentiels pour l'extension des zones urbanisées. Le SCOT reprend la plupart des secteurs d'urbanisation préférentielle identifiés au SDRIF 2030.

Le nord-ouest de la commune de Louvres, en débordement sur la commune de Puiseux-en-France, est compris dans l'un de ces secteurs. La zone correspond au périmètre des deux ZAC et confirme donc la compatibilité du projet avec le SCOT.

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Louvres en vigueur

Le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) développé dans le PLU de Louvres définit quatre grands axes de développement. Parmi eux, l'axe 3 « Développer et réorienter l'activité économique » s'articule autour des orientations :

- Requalifier la zone industrielle.
- Aménager de nouvelles zones d'activités.
- Permettre le développement du télétravail grâce au déploiement de la fibre optique.
- Consolider l'offre commerciale.
- Consolider la place agricole.

Le projet de modification du PLU est cohérent avec les orientations « *Consolider l'offre commerciale* » et « *Consolider la place agricole* ».

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) d'Île-de-France

Il n'existe pas d'objectifs de préservation et de restauration de la trame verte et bleue sur le site de la présente modification.

Une surface agricole continue de près de 2 600 ha est cartographiée à l'ouest de Louvres, cependant celle-ci n'est plus d'actualité étant donné l'aménagement récent du pôle d'activités. De plus, l'aménagement de ce secteur est prévu au SCOT de Roissy Pays de France et à la charte agricole du Grand Roissy qui ne l'identifie pas comme un espace agricole à pérenniser.

Aucun enjeu écologique n'est relevé au SRCE sur le périmètre de modification du PLU.

La charte agricole et forestière du Grand Roissy

La charte agricole identifie notamment des espaces agricoles pérennisés à 30 ans sur lesquels aucun projet d'urbanisation n'est autorisé. 16 149 ha agricoles sont pérennisés à l'échelle de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France.

Le périmètre de modification du zonage avec l'extension de la zone IAUa, tout comme l'ensemble des ZAC de la Butte aux Bergers et du Bois du Temple, ne fait pas partie des surfaces agricoles pérennisées à 30 ans.

Le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie (SRCAE) d'Île-de-France

Les trois grandes priorités du SRCAE sont la rénovation énergétique des bâtiments, le développement des réseaux de chaleur urbain alimentés par des EnR¹ et la réduction des émissions liées au trafic routier.

Les aménagements prévus à l'OAP d'extension de la zone IAUa (liaisons douces le long de la voirie et cheminements piétons en bordures de zone) ainsi que l'adaptation de la desserte de bus programmée sur le secteur des deux ZAC visent à favoriser l'usage des modes de déplacement alternatifs à la voiture. De plus, les prescriptions imposées sur la conception des bâtiments

¹ Energies Renouvelables et de Récupération
Modification N°1 du PLU de Louvres

(économiques en énergie) et sur la gestion raisonnée des luminaires sont en cohérence avec les objectifs du SRCAE.

Le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) d'Île-de-France

L'objectif principal du PPA est de réduire le nombre de franciliens exposés à la pollution de l'air.

Les aménagements liés aux déplacements des usagers du secteur, déjà cités, permettront de limiter la pollution atmosphérique au sein du périmètre de modification du PLU. En sus, le passage en voie verte d'une partie de la route de Puiseux, qui permet l'aménagement de la voie de desserte du secteur, supprimera les émissions de polluants atmosphériques liées au trafic de transit sur cet axe. Ceci est d'autant plus profitable que ce tronçon longe le quartier résidentiel du Cottage Delacroix.

Le Plan de Déplacements Urbains d'Île-de-France (PDUIF)

L'objectif principal du PDUIF pour les déplacements de personnes est de diminuer l'utilisation des véhicules individuels en favorisant l'usage des transports en commun et des mobilités actives.

Les aménagements prévus à l'OAP déjà cités visant à favoriser l'usage des modes de déplacement alternatifs à la voiture vont dans le sens des objectifs du PDUIF.

3. ETAT INITIAL

L'étude de l'état initial du périmètre concerné par la modification du PLU et de son environnement a permis de révéler au regard des enjeux de ce projet les atouts et forces du site concerné ainsi que ses principales contraintes environnementales, urbaines et techniques qui lui sont imposées.

Thèmes	Atouts	Contraintes
Cadre physique	- Absence de contrainte particulière liée au sol hormis un relief légèrement marqué. - Absence de cours d'eau et de plans d'eau naturels. - Un secteur peu vulnérable à l'effet d'îlot de chaleur urbain.	- L'altitude varie de 98 et 122 m NGF sur le périmètre.
Aménités et paysage	- Absence de construction sur la zone d'extension de la ZAC. - Traitement paysager de bonne qualité par rapport aux standards habituels d'une zone d'activités. - Vues dégagées sur des plaines agricoles et sur un parc public de qualité. - Absence de patrimoine culturel et de site remarquable. - Aucune fouille archéologique n'est prescrite pas la DRAC d'Île-de-France. - Une évolution des usages déjà enclenchée à l'échelle communale.	- Fragmentation du paysage par les axes de transport à proximité (notamment Francilienne et voie ferrée).

Thèmes	Atouts	Contraintes
Espaces naturels	- Absence de protection réglementaires. - Parcelles agricoles et zone d'activités ne présentant pas de richesse écologique particulière.	- Proximité du PNR « Oise-Pays de France » (à 200 m). - Zone humide probable identifiée sur la limite nord-est. - Des espèces florales menacées : ○ <i>Amaranthus retroflexus</i>. ○ <i>Ammi majus</i>. ○ <i>Datura stramonium</i>. ○ <i>Oenothera biennis</i>. ○ <i>Senecio inaequidens</i>. - Des espèces d'oiseaux patrimoniales : ○ Bergeronnette grise. ○ Chardonneret élégant. ○ Faucon crécerelle. ○ Goéland argenté. ○ Goéland brun. ○ Héron cendré. ○ Linotte mélodieuse. ○ Moineau domestique. ○ Perdrix grise. ○ Pipit farlouse. - Des espèces de lépidoptères indicatrices de ZNIEFF et de trame verte et bleue : ○ Azuré commun. ○ Vulcain.

Thèmes	Atouts	Contraintes
Ressources naturelles	- Absence de captage d'adduction en eau potable. - Noues végétalisées et bassins présents sur la zone d'activités. - Bassin de rétention (la Petite Solle) dans le parc public adjacent. - Station d'épuration de Bonneuil-en-France contenant des réserves de capacité suffisantes. - Absence de ligne à haute tension. - Potentiel géothermique fort à très fort. - Fort potentiel de biomasse issue de l'agriculture.	- Captages d'eau potable de Louvres fermés depuis 1996 pour cause de pollution des nappes aux cyanures. - Ruissellement des eaux pluviales lors des épisodes intenses. - Absence de réseau de chaleur urbain.
Risques et protection des personnes et des biens	- Absence de risque naturel sur la partie d'extension de la ZAC. - Absence d'établissement classé SEVESO. - Absence de canalisation de transport de matières dangereuses.	- Risques naturels concentrés sur la limite sud-est de la ZAC, en bordure du parc : retrait-gonflement des argiles et remontée de nappe. - Cinq Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) sur la ZAC, dont une soumise à autorisation : Logistique NC (groupe LOG'S).
Nuisances et pollutions	- Pas de classement en zone sensible pour la qualité de l'air. - Eloignement de la Francilienne (N104) permettant de ne pas subir ses nuisances (bruit et pollution de l'air). - Zone d'extension non soumise aux nuisances sonores. - Une ambiance sonore globale relativement selon les Cartes de Bruit Stratégiques de 2017 : 55 dB(A) maximum sur l'ensemble du périmètre, inférieur au seuil de gêne (entre 60 et 65 dB(A)). - Aucun site pollué ou potentiellement pollué sur le périmètre. - Collecte sélective des déchets au porte-à-porte assurée par la communauté d'agglomération.	- Forte contribution du secteur aérien dans la pollution de l'air à l'échelle de la communauté d'agglomération : 61% des NO_x émis, contre 9% à l'échelle régionale. - Sud de la ZAC intégré dans la zone D du PEB de Roissy – Charles de Gaulle et sujette au bruit de la voie ferrée du RER. - Nuisances sonores en cœur de ZAC dues au trafic routier sur la nouvelle voie de desserte (non mesurées pour l'heure). - Pollution lumineuse « de fond » liée à l'ensemble urbain francilien.

4. CHOIX RETENUS ET LEUR JUSTIFICATION

La synthèse de la modification du PLU de Louvres est présenté plus en amont.

Le développement de l'activité de la ZAC

Le classement de la zone IIAU actuelle s'explique par le passage d'une ligne électrique à très haute tension de 400 kV sur cette bande. Après son dévoiement réalisé en 2017 vers les tracés de la Francilienne et de la LGV, ce classement n'a plus lieu d'être.

La mise à l'urbanisation de 85% de la surface de cette zone répond aux besoins de développement de la zone d'activités de la Butte aux Bergers, ayant aujourd'hui atteint ses limites géographiques.

La poursuite du développement de la zone d'activités de la Butte aux Bergers permet également de répondre à des besoins identifiés à l'échelle communale voire intercommunale :

- Ce projet va permettre la création de nouveaux emplois, en complément des quelques 1 200 emplois que représente déjà la ZAC de la Butte aux Bergers.
- La poursuite de la diversification des activités installées à Louvres.
- L'anticipation de la reconversion de la zone industrielle de la Briqueterie, aujourd'hui en délitement et sur laquelle devraient s'installer à terme un quartier composé d'habitats et d'activités de proximité.

La pérennisation d'une partie cultivée

La requalification de 15% de la surface de la zone IIAU actuelle en zone agricole permet de pérenniser à long terme cet usage sur un secteur identifié dans la charte du Grand Roissy comme une zone à pérenniser sur 30 ans. Celle-ci se place en continuité de grands espaces cultivés sur les communes de Louvres, Puiseux-en-France et Fontenay-en-Parisis.

La jonction des ZAC de la Butte aux Bergers et du Bois du Temple

Le raccordement routier des deux ZAC est inscrit dans l'OAP s'appliquant sur la partie d'extension de la zone IAUa (voir la *Figure 2*). Cette jonction est nécessaire à l'aménagement du Bois du Temple puisque cette seconde ZAC serait totalement isolée dans l'éventualité où celle-ci n'était pas réalisée.

La diminution des nuisances liées au trafic de transit

Au-delà de sa simple fonction de jonction, la création de la liaison routière entre les deux zones d'activités permet également de requalifier une partie de la route de Louvres à Puiseux. Cette requalification partielle en voie verte, interdite aux véhicules motorisés, permet de réduire les nuisances sonores et la pollution de l'air dans un secteur résidentiel (voir les figures en *pages* ***Erreur ! Signet non défini.*** et ***Erreur ! Signet non défini.***).

Les activités agricoles rendues possibles sur l'ensemble de la ZAC

Le règlement modifié autorise les activités agricoles sur la zone d'urbanisation classée IAUa. La justification principale de cette modification est l'existence d'un projet de ferme agroécologique sur la ZAC de la Butte aux Bergers, faisant d'ailleurs partie de la stratégie de compensation agricole collective.

5. INCIDENCES ET MESURES

Les incidences sont présentées selon les 6 thématiques de l'état initial de l'environnement, pour faciliter la compréhension globale de l'évaluation environnementale par le lecteur. Les incidences peuvent concerner plusieurs thématiques, elles sont alors classées en fonction de l'enjeu principal. Cette analyse s'accompagne des mesures pour éviter, réduire ou compenser les incidences négatives du présent projet de modification du PLU de Louvres. A noter que certaines incidences environnementales peuvent être évitées, réduites ou compensées par une même mesure.

Les incidences environnementales (ou impacts) sont caractérisées en l'absence et en présence des mesures d'évitement, de réduction ou de compensation qui leur sont dédiées. Les mesures et impacts sont caractérisées comme présenté ci-dessous.

Caractérisation des mesures :

- E - Mesure d'évitement des impacts
- R - Mesure de réduction des impacts
- C - Mesure de compensation des impacts
- A - Mesure d'accompagnement

Caractérisation des impacts :

<i>Incidence positive forte</i>	
<i>Incidence positive faible</i>	
<i>Absence d'incidence significative</i>	O
<i>Incidence négative faible</i>	
<i>Incidence négative forte</i>	

Thèmes clefs	Sujets sur lesquels un impact est attendu	Impact de la modification sur le secteur (sans mesure ERC)	Mesure E, R ou C mise en œuvre	Nature de la mesure	Impact sur le secteur (avec mesure ERC) ²
Cadre physique	Des modifications topographiques mineures	O			O
	L'absence de modification significative du climat	O			O

² N'est analysé que pour les impacts négatifs

Thèmes clefs	Sujets sur lesquels un impact est attendu	Impact de la modification sur le secteur (sans mesure ERC)	Mesure E, R ou C mise en œuvre	Nature de la mesure	Impact sur le secteur (avec mesure ERC) ²
Cadre physique	La contribution au phénomène d'îlot de chaleur urbain		> M1 « Limiter l'imperméabilisation des sols » > M2 « Créer des écrans végétaux denses en lisières de voirie et de zone urbanisée » > M3 « Favoriser la végétalisation des parcelles et des toitures » > M4 « Introduire les principes de conception bioclimatique des bâtiments » > M5 « Favoriser les modes de déplacement alternatifs à la voiture »	R	
	L'absence d'incidence directe sur l'emplacement ou l'approvisionnement des cours d'eau et des bassins de rétention de la commune	O			
	La création d'une continuité urbanisée obstruant les vues lointaines		> M2 « Créer des écrans végétaux denses en lisières de voirie et de zone urbanisée » > M6 « Favoriser l'insertion paysagère des bâtiments implantés »	R	
	L'absence d'impact sur les monuments et sites historiques inscrits et classés	O			

Thèmes clefs	Sujets sur lesquels un impact est attendu	Impact de la modification sur le secteur (sans mesure ERC)	Mesure E, R ou C mise en œuvre	Nature de la mesure	Impact sur le secteur (avec mesure ERC) ²
Cadre physique	La concrétisation de l'urbanisation de terres agricoles		> M7 « S'appuyer sur les études de compensation agricole des terres cultivées mutées »	C	
	La pérennisation d'une zone agricole				
	L'autorisation des usages agricoles sur l'ensemble de la zone d'activités				
Espaces naturels	L'absence d'incidence sur les zones inventoriées et protégées pour la biodiversité	O			
	La fermeture et l'artificialisation partielles d'un axe de passage est-ouest		> M1 « Limiter l'imperméabilisation des sols » > M3 « Favoriser la végétalisation des parcelles et des toitures » > M8 « Introduire des prescriptions sur la flore implantée » > M9 « Limiter l'impact du site sur le passage de la faune »	R	
	La diversification des milieux naturels sur la zone				

Thèmes clefs	Sujets sur lesquels un impact est attendu	Impact de la modification sur le secteur (sans mesure ERC)	Mesure E, R ou C mise en œuvre	Nature de la mesure	Impact sur le secteur (avec mesure ERC) ²
Espaces naturels	Le potentiel d'accueil de la biodiversité présent dans le projet		> M10 « Intégrer la biodiversité dans la parcelle »	R	
	L'absence d'impact sur les zones humides	O			O
Ressources naturelles	L'augmentation des besoins en eau potable	O			O
	De nouveaux rejets d'eaux usées	O			O
	L'augmentation du ruissellement des eaux pluviales		> M1 « Limiter l'imperméabilisation des sols » > M11 « Limiter le ruissellement des eaux pluviales » > M12 « Maintenir l'axe d'écoulement actuel des eaux pluviales »	R	O
	L'augmentation des besoins énergétiques locaux		> M13 « Favoriser une haute performance énergétique des bâtiments » > M4 « Introduire les principes de conception bioclimatique des bâtiments » > M10 « Mettre en place un éclairage performant et peu impactant » > M5 « Favoriser les modes de déplacement alternatifs à la voiture »	R	O

Thèmes clefs	Sujets sur lesquels un impact est attendu	Impact de la modification sur le secteur (sans mesure ERC)	Mesure E, R ou C mise en œuvre	Nature de la mesure	Impact sur le secteur (avec mesure ERC) ²
Risques et protection des personnes et des biens	L'absence d'augmentation de population exposée à des risques naturels	O			
	La possibilité d'implanter de nouvelles activités à risque		> M14 « Interdire les établissements classés SEVESO »	E	
Nuisances et pollutions	L'augmentation des émissions de polluants sur le secteur		> M5 « Favoriser les modes de déplacement alternatifs à la voiture » > M2 « Créer des écrans végétaux denses en lisières de voirie et de zone urbanisée »	R	
	La diminution des émissions de polluants sur la route de Louvres à Puiseux-en-France			R	
	L'augmentation des nuisances sonores sur le secteur		> M5 « Favoriser les modes de déplacement alternatifs à la voiture » > M2 « Créer des écrans végétaux denses en lisières de voirie et de zone urbanisée » > M15 « Réduire les nuisances sonores »	R	
	La diminution des nuisances sonores sur la route de Louvres à Puiseux-en-France				
	La mise en place de nouvelles sources d'éclairage extérieur		> M10 « Intégrer la biodiversité dans la parcelle »	R	

Thèmes clefs	Sujets sur lesquels un impact est attendu	Impact de la modification sur le secteur (sans mesure ERC)	Mesure E, R ou C mise en œuvre	Nature de la mesure	Impact sur le secteur (avec mesure ERC) ²
Nuisances et pollutions	Les nouvelles émissions électromagnétiques	O			
	L'augmentation et la modification de la typologie des déchets	O	> M16 « Favoriser la valorisation des déchets »		O
	La suppression d'intrants agricoles sur la partie vouée à l'urbanisation				
	Les risques de pollution liés aux activités et au trafic routier		> M14 « Interdire les établissements classés SEVESO » > M5 « Favoriser les modes de déplacement alternatifs à la voiture » > M3 « Favoriser la végétalisation des parcelles et des toitures » > M10 « Intégrer la biodiversité dans la parcelle »	R	
	L'ajout potentiel d'intrants agricoles sur l'ensemble de la zone IAUA				

6. MODALITES DE SUIVI ET METHODE D'ANALYSE UTILISEE

Modalités de suivi

Les critères, indicateurs et modalités retenus pour l'analyse des résultats de l'application des mesures d'évitement, de réduction et de compensation des incidences négatives de la modification n°1 du PLU de Louvres sont présentés dans le tableau ci-dessous

Mesures mise en œuvre	Modalités de suivi	Indicateurs de suivi
Limiter l'imperméabilisation des sols	Contrôle en phase de dépôt du PC	% de surface de pleine terre Coefficient Biotope Surfactive
Créer des écrans végétaux denses en lisières de voirie et de zone urbanisée	Inspections de la croissance et de la densité de la végétation	Reportage photo avant/après Nombre d'espèces / m ²
Favoriser la végétalisation des parcelles et des toitures	Contrôle en phase de dépôt du PC	% de surface de pleine terre Coefficient Biotope Surfactive Surface de toitures végétalisées (habitation, bureaux ou abritant des bureaux et ERP) Présence d'arbres et d'arbustes
Introduire les principes de conception bioclimatique des bâtiments	Contrôle en phase de dépôt du PC des bâtiments concernés	Présence de dispositifs passifs de confort thermique
Favoriser les modes de déplacement alternatifs à la voiture	Non concerné	Qualité et continuité du réseau de circulation douce Fréquence et fréquentation de la desserte en bus
Favoriser l'insertion paysagère des bâtiments implantés	Contrôle en phase de dépôt du PC	Non concerné
S'appuyer sur les études de compensation agricole des terres cultivées mutées	Soutien du projet de ferme agroécologique sur la zone d'activités	Implantation de la ferme ou non
Introduire des prescriptions sur la flore implantée	Contrôle en phase de dépôt du PC/DCE	Palette végétale implantée (% d'espèces indigènes et « Végétal local »)
Limiter l'impact du site sur le passage de la faune	Contrôle en phase de dépôt du PC Inspections de la perméabilité des clôtures au passage de la faune	Nature des clôtures implantées Non obturation des points de passage

Mesures mise en œuvre	Modalités de suivi	Indicateurs de suivi
Introduire la biodiversité dans la parcelle	Contrôle en phase de dépôt du PC Inspections de l'éclairage de la zone d'activités Enquête sur la perception des riverains Veille sur la gestion des espaces verts	% de surface de pleine terre Coefficient Biotope Surfacique Surface de toitures végétalisées (habitation, bureaux ou abritant des bureaux et ERP) Présence d'arbres et d'arbustes Caractéristiques des sources d'éclairage (intensité, orientation, angle de diffusion) Période de fonctionnement des éclairages Appréciation des riverains sur l'éclairage Nature des vitrages Caractéristiques de la gestion des espaces verts (fréquence de fauchage, non utilisation de produits phytosanitaires)
Limiter le ruissellement des eaux pluviales	Inspections des noues de transit et des bassins de rétention	Fonctionnalité des noues Ruissellements en voirie constatés ou non
Maintenir l'axe d'écoulement actuel des eaux pluviales	Inspections des noues mises en place	Raccordement des aménagements à la zone d'activités actuelle
Favoriser une haute performance énergétique des bâtiments	Contrôle en phase de dépôt du PC	Caractéristiques de la conception des bâtiments (isolation, matériaux, systèmes énergétiques)
Interdire les établissements classés SEVESO	Contrôle en phase de dépôt du PC	Nature de l'activité
Réduire les nuisances sonores	Contrôle en phase de dépôt du PC des bâtiments concernés	Caractéristiques acoustiques des bâtiments
Favoriser la valorisation des déchets	Contrôle en phase de dépôt du PC	Présence de dispositifs de collecte sélective et de compostage des déchets

Méthode d'analyse utilisée

Calendrier de l'étude

La présente évaluation environnementale s'appuie sur les étapes suivantes :

- Projet de modification du plan local d'urbanisme de Louvres du 30 mars 2021.
- Demande d'examen au cas par cas sur la nécessité de réaliser ou non une évaluation environnementale de la modification du PLU de Louvres du 9 avril 2021 (disponible en annexe).
- Décision portant obligation d'une évaluation environnementale de la Mission régionale d'autorité environnementale d'Île-de-France n°MRAe IDF-2021-6302 du 9 juin 2021 (disponible en annexe).
- Réalisation de la présente étude et des relevés de terrain entre juin et octobre 2021 (relevés faune-flore disponibles en annexes).

Cette durée a permis une vision sur plusieurs mois de l'environnement du site et a permis de couvrir la période de pleine activité de la faune et de la flore. Nous estimons ainsi avoir une bonne vision des potentialités du site avec, entre autres, un travail bibliographique et d'enquête complémentaire

Noms, qualités et qualifications des experts

TRANS-FAIRE a réalisé cette évaluation environnementale.

**TRANS
FAIRE**

TRANS-FAIRE
3 passage Boutet
94110 Arcueil
Tél : 01 45 36 15 00
Mail : contact@trans-faire.net

Les rédacteurs de l'évaluation environnementale sont :

- Philippe BEROS, ingénieur écologue et président de TRANS-FAIRE.
- Marine KERVIEL, ingénieure écologue.
- Adam POSTAL, ingénieur d'études urbanisme.
- Lou SEUREAU, chargée d'études transition écologique et biodiversité.

7. REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE. *Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands 2010-2015*. 2010

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ILE-DE-FRANCE. « Eau du robinet : comment s'informer sur sa qualité ». [s.l.] : [s.n.], [s.d.]. Disponible sur : < <https://www.iledefrance.ars.sante.fr/eau-du-robinet-comment-sinformer-sur-sa-qualite> > (consulté le 3 mars 2017)

AIRPARIF. « Etat de l'air - Historique des indices ». [s.l.] : [s.n.], [s.d.]. Disponible sur : < <http://www.airparif.asso.fr/indices/historique-indice> > (consulté le 26 octobre 2017a)

AIRPARIF. « Sources d'émissions de polluants atmosphériques ». [s.l.] : [s.n.], [s.d.]. Disponible sur : < <https://www.airparif.asso.fr/surveiller-la-pollution/les-emissions> > (consulté le 18 août 2021b)

ANFR. « Cartoradio - ANFR ». [s.l.] : [s.n.], [s.d.]. Disponible sur : < <https://www.cartoradio.fr/index.html#/cartographie/stations> > (consulté le 20 octobre 2021)

APUR. « Plateforme Opendata de l'Atelier Parisien d'Urbanisme ». [s.l.] : [s.n.], [s.d.]. Disponible sur : < <https://opendata.apur.org/> > (consulté le 20 octobre 2021)

ASTRONOMIE DU VEXIN. « Carte de pollution lumineuse de la France 2020 finale – Les dossiers AVEX ». [s.l.] : [s.n.], [s.d.]. Disponible sur : < https://www.avex-asso.org/dossiers/wordpress/fr_FR/la-pollution-lumineuse-light-pollution/carte-de-pollution-lumineuse-de-la-france-2020 > (consulté le 20 octobre 2021)

BRGM. « InfoTerre ». [s.l.] : [s.n.], [s.d.]. Disponible sur : < <https://infoterre.brgm.fr/> > (consulté le 20 octobre 2021)

BRUITPARIF. « Bruitparif, le centre d'évaluation technique de l'environnement sonore en Ile-de-France ». [s.l.] : [s.n.], [s.d.]. Disponible sur : < <https://www.bruitparif.fr/> > (consulté le 20 octobre 2021)

COMMISSION LOCALE DE L'EAU CROULT-ENGHIEN-VIEILLE-MER. *Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Croult-Engien-Vieille-Mer*. 2010

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROISSY PAYS DE FRANCE. *Charte agricole et forestière sur le territoire du Grand Roissy*. 2019

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROISSY PAYS DE FRANCE. *Schéma de Cohérence Territoriale Roissy Pays de France*. 2019

COMMUNE DE LOUVRES. *Demande d'examen au cas par cas de la modification n°1 du PLU de Louvres*. 2021

COMMUNE DE LOUVRES. Plan de zonage $\frac{1}{2\,500}$ du Plan Local d'Urbanisme de Louvres révisé, partie 1. 2014

COMMUNE DE LOUVRES. Plan de zonage $\frac{1}{5\,000}$ du Plan Local d'Urbanisme de Louvres révisé, partie 1. 2014

COMMUNE DE LOUVRES. *Projet d'Aménagement et de Développement Durable du Plan Local d'Urbanisme de Louvres révisé*. 2014

COMMUNE DE LOUVRES. *Rapport de présentation du Plan Local d'Urbanisme de Louvres révisé, partie 1*. 2014

COMMUNE DE LOUVRES. *Rapport de présentation du Plan Local d'Urbanisme de Louvres révisé, partie 2*. 2014

COMMUNE DE LOUVRES. *Règlement du Plan Local d'Urbanisme de Louvres révisé, partie 1*. 2014

COMMUNE DE PUISEUX-EN-FRANCE. Plan de zonage $\frac{1}{11\,000}$ du Plan Local d'Urbanisme de Puiseux-en-France modifié. 2014

COMMUNE DE PUISEUX-EN-FRANCE. *Règlement du Plan Local d'Urbanisme de Puiseux-en-France modifié*. 2014

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL D'OISE. *Plan Climat Energie du Conseil Départemental du Val d'Oise*. 2015

DÉPARTEMENT VAL D'OISE. « Classement sonore des voies bruyantes Val d'Oise ». [s.l.] : [s.n.], [s.d.]. Disponible sur : < http://cartelie.application.equipement.gouv.fr/cartelie/voir.do?carte=03010&service=DDT_95 > (consulté le 6 septembre 2018)

octobre 2021a)

DRIEAT. « Enveloppes d'alerte zones humides en Île-de-France ». [s.l.] : [s.n.], 2019. Disponible sur : < <http://www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/enveloppes-d-alerte-zones-humides-en-ile-de-france-a2159.html> > (consulté le 19 mars 2021)

GÉORISQUES. « Cartes interactives | Géorisques ». [s.l.] : [s.n.], [s.d.]. Disponible sur : < <http://www.georisques.gouv.fr/cartes-interactives#/> > (consulté le 6 février 2018)

GRAND PARIS AMÉNAGEMENT. « Ecoquartier Louvres Puteux-en-France ». In : *Écoquartier Louvres et Puteux-en-France* [En ligne]. [s.l.] : [s.n.], [s.d.]. Disponible sur : < <https://www.ecoquartier-louvres-puteux.fr/> > (consulté le 20 octobre 2021)

IGN. « Géoportail ». [s.l.] : [s.n.], [s.d.]. Disponible sur : < <https://www.geoportail.gouv.fr/> > (consulté le 11 mai 2021b)

IGN. « Portail IGN : Remonter le temps ». [s.l.] : [s.n.], [s.d.]. Disponible sur : < <https://remonterletemps.ign.fr> > (consulté le 20

ILE-DE-FRANCE MOBILITÉS. « Le PDUIF - Plan de déplacements urbains Île-de-France ». [s.l.] : [s.n.], [s.d.]. Disponible sur : < <https://www.pduif.fr/-Le-PDUIF-.html> > (consulté le 20 octobre 2021)

INFOCLIMAT. « Normales et records climatologiques 1981-2020 à Roissy/Charles-de-Gaulle ». [s.l.] : [s.n.], [s.d.]. Disponible sur : < <https://www.infoclimat.fr/climatologie/normales-records/1981-2020/roissy-charles-de-gaulle/valeurs/07157.html> > (consulté le 13 août 2021)

INSEE. « Département du Val-d'Oise (95) - Dossier complet ». [s.l.] : [s.n.], 2016. Disponible sur : < http://www.insee.fr/fr/themes/dossier_complet.asp?codgeo=DEP-95 > (consulté le 9 février 2016)

INSEE. « Dossier complet – Commune de Louvres (95351) | Insee ». [s.l.] : [s.n.], [s.d.]. Disponible sur : < https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-95351#tableau-FAM_G1 > (consulté le 12 août 2021)

INSTITUT PARIS RÉGION. « Cartoviz - L'occupation du sol 2017 ». [s.l.] : [s.n.], [s.d.]. Disponible sur : < https://cartoviz.institutparisregion.fr/?id_appli=Mos2017&x=649567.3739383122&y=6873836.528150013&zoom=5 > (consulté le 20 octobre 2021a)

INSTITUT PARIS RÉGION. « PLATEFORME OPEN DATA DE L'INSTITUT PARIS REGION ». [s.l.] : [s.n.], [s.d.]. Disponible sur : < <https://data-iau-idf.opendata.arcgis.com/> > (consulté le 20 octobre 2021b)

LÉGIFRANCE. « Code de l'environnement - Article L122-4 ». [s.l.] : [s.n.], [s.d.]. Disponible sur : < https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000041454254/ > (consulté le 20 octobre 2021b)

LÉGIFRANCE. « Code de l'environnement - Article L414-4 ». [s.l.] : [s.n.], [s.d.]. Disponible sur : < https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000033034469/ > (consulté le 20 octobre 2021a)

LÉGIFRANCE. « Code de l'urbanisme - Article R151-3 ». [s.l.] : [s.n.], [s.d.]. Disponible sur : < https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000038495951/ > (consulté le 20 octobre 2021c)

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE. « DRIAS, Les futurs du climat - Découverte ». [s.l.] : [s.n.], [s.d.]. Disponible sur : < <http://www.drias-climat.fr/decouverte> > (consulté le 4 mai 2021)

MISSION RÉGIONALE D'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE. *Décision n°MRAe IDF-2021-6302 portant obligation de réaliser une évaluation environnementale de la modification n°1 du plan local d'urbanisme de Louvres (95) après examen au cas par cas*. 2021

PNR OISE PAYS DE FRANCE. « Charte révisée du PNR Oise Pays de France ». [s.l.] : [s.n.], [s.d.]. Disponible sur : < <https://www.parc-oise-paysdefrance.fr/mon-parc/parc/la-charte-revisee/> > (consulté le 20 octobre 2021)

PRÉFECTURE D'ÎLE-DE-FRANCE. « La préfecture et les services de l'État en région Île-de-France ». [s.l.] : [s.n.], [s.d.]. Disponible sur : < <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/> > (consulté le 20 octobre 2021)

PRÉFECTURE DU VAL D'OISE. « Les services de l'État dans le Val-d'Oise ». [s.l.] : [s.n.], [s.d.]. Disponible sur : < <https://www.val-doise.gouv.fr/> > (consulté le 20 octobre 2021)

PRÉFECTURE DU VAL-D'OISE. « Le Dossier départemental sur les risques majeurs (DDRM) du Val-d'Oise ». [s.l.] : [s.n.], [s.d.]. Disponible sur : < <http://www.val-doise.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-et-nuisances/Prevention-Risques/Demarche-d-Information-preventive-sur-les-risques-majeurs/Le-Dossier-departemental-sur-les-risques-majeurs-DDRM> > (consulté le 7 juillet 2017)

PRÉFECTURE DU VAL-D'OISE. « PPBE et CBS du Val-d'Oise ». [s.l.] : [s.n.], [s.d.]. Disponible sur : < <https://www.val-doise.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-et-nuisances/Bruit/Bruit-dans-l-environnement-CBS-et-PPBE> > (consulté le 11 mai 2021)

PVGIS. « PV potential estimation utility ». [s.l.] : [s.n.], [s.d.]. Disponible sur : < <http://re.jrc.ec.europa.eu/pvgis/apps4/pvest.php?lang=fr&map=europe> > (consulté le 8 mars 2018)

RÉGION ÎLE-DE-FRANCE. « Plan Vert d'Île-de-France ». [s.l.] : [s.n.], 2017. Disponible sur : < https://www.iledefrance.fr/sites/default/files/medias/2017/03/documents/plan_vert_vf_pour_repro1.pdf > (consulté le 3 octobre 2017)

RÉGION ÎLE-DE-FRANCE. *Contrat de Plan Etat-Région d'Île-de-France 2015-2020*. 2015

RÉGION ÎLE-DE-FRANCE. *Plan de Protection de l'Atmosphère d'Île-de-France 2018-2025*. 2018

RÉGION ÎLE-DE-FRANCE. *Schéma Directeur de la région Île-de-France 2030*. 2013

RÉGION ÎLE-DE-FRANCE. *Schéma Régional de Cohérence Ecologique de la région Île-de-France*. 2013

RÉGION ÎLE-DE-FRANCE. *Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation 2017-2021*. 2016

RÉGION ÎLE-DE-FRANCE. *Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie de l'Île-de-France*. 2012

ROSE - RÉSEAU D'OBSERVATION STATISTIQUE DE L'ÉNERGIE. « Énergif ROSE : cartographie données énergie climat en Île-de-France ». In : *L'Institut Paris Region* [En ligne]. [s.l.] : [s.n.], [s.d.]. Disponible sur : < <https://www.institutparisregion.fr/cartographies-interactives/energif-rose/> > (consulté le 10 juin 2021)

SAFER. *Etude préalable aux compensations agricoles collectives de la ZAC du Bois du Temple*. 2021

SCE AMENAGEMENT & ENVIRONNEMENT. *Etude d'impact de la ZAC à vocation d'activités économiques « Bois du Temple »*. 2020

SIAH CROULT ET PETIT ROSNE. « Site du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des vallées du Croult et du Petit Rosne ». [s.l.] : [s.n.], [s.d.]. Disponible sur : < <https://www.siah-croult.org/> > (consulté le 20 octobre 2021)

SIGIDURS. « Site du Syndicat Mixte pour la Gestion et l'Incinération des Déchets Urbains de la Région de Sarcelles ». [s.l.] : [s.n.], 2018. Disponible sur : < <https://www.sigidurs.fr/> > (consulté le 20 octobre 2021)

SOGETI. *Etude d'impact de la ZAC de la Butte aux Bergers à Louvres*. 2009

WINDFINDER. « Windfinder.com - Wind and weather statistic Aéroport Paris-Charles-de-Gaulle ». In : *Windfinder.com* [En ligne]. [s.l.] : [s.n.], [s.d.]. Disponible sur : < <https://www.windfinder.com/windstatistics/paris-cdg> > (consulté le 13 août 2021)

ZONE ADSL. « Couverture internet, fibre optique et très haut débit en France ». In : *ZoneADSL* [En ligne]. [s.l.] : [s.n.], [s.d.].
Disponible sur : < <https://www.zoneadsl.com/reseau/> > (consulté le 19 mai 2021)

8. LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Demande d'examen au cas par cas de la modification n°1 du PLU de Louvres.

Annexe 2 : Décision n°MRAe IDF-2021-6302 portant obligation de réaliser une évaluation environnementale de la modification n°1 du plan local d'urbanisme de Louvres (95) après examen au cas par cas.

Annexe 3 : Etude d'impact de la ZAC de la Butte aux Bergers à Louvres.

Annexe 4 : Etude d'impact de la ZAC à vocation d'activités économiques « Bois du Temple ».

Annexe 5 : Relevé des espèces florales du 30 septembre 2021.

Annexe 6 : Relevé des espèces d'oiseaux du 30 septembre 2021.

Annexe 7 : Relevé des espèces de lépidoptères du 30 septembre 2021.

Annexe 8 : Recommandations en matière de palettes végétales pour les projets d'aménagements favorables à la biodiversité.

Annexe 9 : Avis de la DRAC du 19 juillet 2021 sur l'absence d'obligation de diagnostic archéologique supplémentaire.